

Produire et travailler – Objectif 11

PRODUCTION, STOCKAGE ET REDISTRIBUTION D'ÉNERGIE POUR ET PAR TOUS

Impact gaz à effet de serre :



Ces propositions peuvent accélérer le déploiement de ces énergies bas-carbone, et contribuer à améliorer la prise de conscience des citoyens sur leur consommation énergétique.

Résultat du vote :

Nombre d'inscrits : 153

Nombre de votants : 148

Nombre d'abstentions : 5

Nombre de suffrages exprimés : 141

OUI : 96,5 %

NON : 3,5 %

Pourcentage de votes blancs sur le nombre de votants : 4,7 %

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2023 tout le monde puisse participer à la production d'énergie verte à toutes les échelles du territoire en cohérence entre les différentes démarches (périmètre, planning et contenu), des engagements en termes de délais d'instruction et un suivi de l'avancement accessible aux participants du projet.

Pour ce faire, nous proposons de :

- ④ **PROPOSITION PT11.1** : Amélioration de la gouvernance territoriale/régionale
- ④ **PROPOSITION PT11.2** : Participation des citoyens, entreprises locales, associations locales et collectivités locales aux projets énergies renouvelables (EnR)
- ④ **PROPOSITION PT11.3** : Développement de l'autoconsommation

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2023 tout le monde puisse participer à la production d'énergie verte à toutes les échelles du territoire en cohérence entre les différentes démarches (périmètre, planning et contenu), des engagements en termes de délais d'instruction et un suivi de l'avancement accessible aux participants du projet.

Nous sommes particulièrement attachés à la participation de tous – particuliers, petites entreprises, collectivités territoriales – à la production d'énergie verte à partir des ressources locales. Cela participera à un changement de modèle de société que nous souhaitons, tout en sensibilisant tout le monde aux enjeux et à la sobriété énergétique. Par ailleurs, cette production locale aura un effet direct sur les pertes dues au transport de l'énergie.

Nous avons compris sur la base des échanges avec des experts, toutes les difficultés ainsi que les freins qui peuvent exister au développement de la production locale d'énergie par des petits acteurs et souhaitons à la fois faciliter l'implication de tous, développer une coordination et une vision plus fine des enjeux et ressources à l'échelle régionale. Pour cela nous devons changer le cadre réglementaire qui favorise pour le moment les plus grands acteurs à l'échelle nationale.

Cette évolution est importante parce que chaque région ou pilote régional connaît beaucoup mieux ses capacités et ses opportunités en énergies renouvelables (EnR). La gestion locale est une manière de mieux gérer la ressource parce qu'on est à son contact. Des initiatives locales existent depuis longtemps dans beaucoup d'endroits. Elles ont démontré que c'est possible. Il faut maintenant généraliser cette approche de production d'énergie par les acteurs et habitants des territoires locaux.

Nous proposons que les projets collectifs locaux soient accompagnés, soutenus et qu'ils réunissent les particuliers, collectivités, entreprises comme actionnaires de projets locaux sous forme de coopérative ou d'entreprise. La confiance du particulier à investir sera assurée par la présence dans le financement d'organisations publiques. Le pilote/accompagnateur régional sera présent pour soutenir et contrôler la réalisation des projets locaux.

Au-delà des projets collectifs évoqués ci-dessus, des soutiens financiers et administratifs devraient être mis en place pour les particuliers afin qu'ils créent leurs propres outils de production d'EnR.

Il est évident que tous les territoires ne sont pas également dotés, et que des villes pourront difficilement produire une part importante de leur énergie à partir d'EnR directement dans leur territoire. Nous préconisons des mécanismes de solidarité et une production ambitieuse d'énergie locale.

À l'issue d'échanges avec différents acteurs et experts, et au regard de nos expériences individuelles et collectives, nous considérons en tant que membres de la Convention citoyenne pour le climat qu'il faudrait prendre les décisions suivantes :

- Favoriser le réseau de production d'ENR et les petites unités de production : solaire, bioénergie, géothermique, hydraulique, éolien, marémotrice, houlomotrice, etc. afin de permettre à tout le monde de produire de l'énergie (particuliers, collectifs, collectivités territoriales) ;
- Identifier les sources de chaleur autres que les EnR, notamment qui proviennent de l'industrie. Par exemple, il faudra systématiquement utiliser la chaleur des *data centers* ;
- Dans la conception des nouveaux bâtiments et les rénovations (logements, commerces, industrie...), penser systématiquement à la production/récupération de la chaleur et de l'énergie mais aussi à utiliser systématiquement le potentiel des toitures pour y installer du photovoltaïque. Il convient de préciser davantage les incitations pour aller vers de vert. Enfin un frein identifié est lié aux bâtiments de France et la protection du patrimoine. L'instance régionale qui soutiendra le développement localisé des EnR devra intervenir comme médiateur pour permettre de trouver une solution adaptée ;

→ Les projets devront être menés dans une logique de sobriété énergétique, afin de consommer moins d'énergie, et dans une logique de préservation de la biodiversité. En effet, il faudra réaliser des études d'impact sur l'environnement au préalable. Enfin, cela ne doit pas amener à une artificialisation des sols. Par ailleurs, le stockage local pour redistribution fait également partie des projets à développer et soutenir.

TL PROPOSITION PTII.1 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE/RÉGIONALE

Une gouvernance régionalisée

Pour atteindre les objectifs ci-dessus nous avons imaginé que les modalités suivantes devaient être implémentées dans chaque région :

- Effectuer un diagnostic des capacités de production d'énergie au niveau régional ;
- Donner des objectifs de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) au niveau régional et mettre en place des plans d'action par région ;
- Mettre en place une coordination au niveau national et régional pour permettre la mise en place des projets régionaux/locaux avec des mécanismes de compensation pour les régions les moins dotées (les capacités de production d'EnR sont parfois inférieures aux besoins ou plus coûteuses d'une région à l'autre) ;
- Revoir les modalités des marchés publics de l'énergie et favoriser les appels d'offres à l'échelle régionale et locale pour aider les initiatives territoriales, des contrats territoriaux : une partie des appels d'offres nationaux doivent être régionalisés ;
- Répartir le budget de la PPE sur l'ensemble des régions et les laisser libres d'adapter leur plan d'action pour atteindre leurs objectifs en fonction des spécificités des territoires et des ressources disponibles localement (ensoleillement, ressources hydrauliques...).

Nous souhaitons que cette gouvernance régionalisée soutienne et accompagne notamment les deux points suivants : 1) Participation des citoyens, entreprises locales, associations locales et collectivités locales aux projets EnR et 2) Développement de l'autoconsommation et partage des énergies.

TL PROPOSITION PTII.2 : PARTICIPATION DES CITOYENS, ENTREPRISES LOCALES, ASSOCIATIONS LOCALES ET COLLECTIVITÉS LOCALES AUX PROJETS ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Participation des citoyens aux projets EnR, aux côtés des acteurs locaux

Sur les projets-citoyens, on peut en effet proposer de renforcer les incitations ou d'inclure des critères préférentiels dans les appels d'offres (exemple : critère de proximité et favoriser les PME), mais il faut faire attention à ne pas en faire une obligation, au risque de ralentir les projets de développement EnR.

Pour développer les plus petites unités de production, des projets EnR à gouvernance locale pourraient être développés. Pour cela, le soutien des institutions publiques par le biais d'outils (subvention, appel d'offre, guichet ouvert du coordinateur régional) est un levier essentiel au montage et au financement des projets. Il s'agit ici d'inciter et de favoriser les projets-citoyens d'énergie renouvelable. Cela doit être vu comme un double levier d'acceptabilité et d'incitation : d'abord par la confiance générée par la présence d'investissements publics et le soutien du coordinateur régional qui garantit du sérieux du projet et, ensuite, par la gouvernance qui est un outil efficace d'appropriation/acceptation et permettra d'adapter le projet à la réalité du territoire.

Aujourd'hui, deux mouvements s'opposent. La demande sociale d'autoproduction et le phénomène « NIMBY » - on est d'accord mais pas près de chez nous (par exemples les éoliennes). Afin de limiter ces difficultés, la participation des habitants aux projets de son territoire est essentielle

et c'est dans ce sens que notre proposition veut rendre un maximum de citoyens acteurs de la production locale d'énergie et de les impliquer dans les projets. Par ailleurs, en devenant « actionnaire » d'un projet, le bénéfice financier sera un levier à l'appropriation par les citoyens des EnR et à leur bonne implantation dans les territoires.

TL PROPOSITION PT11.3 : DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOCONSOMMATION

La réglementation environnementale des bâtiments RE2020 pourrait être adaptée pour favoriser, voire obliger, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur les nouveaux bâtiments.

Nous proposons de nous appuyer sur la loi existante (en application de la loi Énergie-Climat) et d'obliger tous les nouveaux entrepôts à mettre du photovoltaïque et à s'assurer que les décrets d'application soient mis en place.

L'autoconsommation n'est pas à envisager uniquement sous l'angle de la production d'électricité. Dans certains cas la végétalisation des toitures peut être plus pertinente pour des enjeux d'isolation et de biodiversité. Nous proposons également de soutenir la mise en place de puits thermiques (aussi appelés « puits canadiens ») chez les particuliers et dans tout type de bâtiment afin de les chauffer.

Les départements d'outre-mer étant en avance dans l'autoconsommation énergétique, nous proposons que ces territoires deviennent les exemples à suivre en termes d'autosuffisance. Pour cela, dans les départements d'outre-mer un investissement massif doit être engagé pour l'autonomie énergétique de ses territoires et l'accompagnement des particuliers (à travers une aide financière) dans l'acquisition de matériel d'autoconsommation (photovoltaïque). Les outre-mer seront ainsi les modèles à suivre pour la France métropolitaine.

Cela nécessite, pour que l'objectif soit atteint, qu'une instance régionale de coordination d'utilité publique soit mise en œuvre (ce pourrait par exemple être une compétence accrue des conseils régionaux). Cette instance serait l'interlocuteur principal et unique avec un rôle de :

- Encadrer, piloter et contrôler les projets et les professionnels impliqués dans ces projets ;
- Suivre et contrôler les installations d'EnR, en liaison avec les instances « finances/fraudes et techniques » ;
- Les normes RGE EU et FR devront par ailleurs, être améliorées ;
- Mettre en place une garantie décennale ;
- Développer les « communautés d'énergies renouvelables » d'ici 2025 dans les petites et grandes villes (prévoir des regroupements de municipalités). Ces dernières devraient être composées d'institutions publiques (villes, régions) et de membres de la société civile (citoyens et entreprises volontaires). L'idée est que cette communauté puisse partager les surplus produits et ainsi assurer la gestion des pics de consommation (par exemple une entreprise fermée le weekend partage son énergie solaire consommée par les particuliers dont le foyer consomme davantage le weekend qu'en semaine) ;
- Exiger que les objectifs de 20 % des productions EnR décarbonées au niveau national et régional soient atteints d'ici 2023 au plus tard. La France aujourd'hui est l'un des 2 plus mauvais élèves de l'Europe ;
- Exiger la création d'au moins une communauté d'EnR par Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'ici 2023. L'instance de coordination sera chargée d'accompagner les territoires et évaluer l'atteinte des objectifs ;
- Mettre en place au niveau départemental une concertation annuelle entre les responsables des collectivités territoriales et les responsables des réseaux de distribution d'énergie pour discuter et adapter l'investissement nécessaire sur les EnR pour les réseaux (mise en place et entretien) du territoire concerné ;

→ Favoriser l'innovation de nouvelles technologies de production énergétique : chaque année, faire un bilan des actions afin de définir les nouveaux objectifs et les points d'amélioration. La logique est de développer un réseau de distribution territorial d'électricité et de chaleur, au fil des années.

Les projets doivent être développés en respectant la biodiversité, l'environnement, l'utilisation de matériaux adéquats/écoresponsables, l'emplacement... L'instance régionale en sera la garante.

Cela nécessite, pour que l'objectif soit atteint, que l'État, les individus et le secteur privé prennent les mesures suivantes :

L'Etat peut :

- Augmenter la limite des appels d'offre de 100 à 500KW et relever le seuil du permis de construire et de l'évaluation environnementale à 500 kW (PV au sol) afin de permettre plus de petits projets locaux sans appel d'offre et ainsi encourager l'utilisation des dispositifs précités ;
- Réglementer la production d'énergie par méthanisation, prohiber l'utilisation de cultures dédiées uniquement à la méthanisation ;
- Conditionner le soutien public (subventions, appels d'offre et guichets ouverts du Ministère de la transition écologique et solidaire gérés par la Commission de régulation de l'énergie) des projets d'énergie renouvelable en particulier électriques (éolien, PV, méthanisation, hydro) à la participation des citoyens et des collectivités au montage et au financement des projets ;
- Augmenter les bonus dans le tarif d'achat lié à un projet participatif (actuellement de 1€/MWh pour un financement participatif et de 3€/MWh pour un investissement participatif) et moduler le tarif de rachat en fonction de la zone climatique RT2012 (3 zones).
- Permettre le développement des projets sans qu'ils aient à payer de tarif d'utilisation des réseaux¹;
- Découpler de la demande de raccordement de celle de l'obligation d'achat²;
- Mettre en place un guichet unique rassemblant les différents interlocuteurs techniques et administratifs (Enedis, EDF OA, préfecture...) pour les porteurs de projet citoyens et publics. Ce dernier permettra d'accéder audossier unique dans une base de données partagée ; de réduire le nombre de documents dans un format commun et simplifié ; de mettre en en cohérence les différentes démarches (périmètre, planning et contenu), et les engagements en termes de délais d'instruction ; ainsi que d'assurer un suivi de l'avancement accessible au pétitionnaire³.

Les entreprises :

- Peuvent participer aux communautés locales d'énergie renouvelable avec une participation financière (fonds de placement, actionariat, etc.). Ces investissements pourraient être fléchés comme des actions vertes (en lien avec la proposition de bilan carbone des entreprises et l'orientation de l'épargne des entreprises comme des particuliers vers les actions de transition) ;
- Optimiser la méthanisation par le biais des entreprises locales et des particuliers en récoltant leurs déchets organiques. La méthanisation des déchets permet la production de gaz. Des structures seront mises en place pour réinjecter ce gaz dans le réseau. Le gaz peut-être également stocké et a donc une grande utilité pour être mobilisé quand les autres sources d'EnR sont peu disponibles (exemple le soir quand il n'y a pas de vent). L'instance de coordination veille au respect de toutes les normes de sécurité et environnementales établies. Dans la méthanisation : utiliser l'argent de la taxe sur les décharges (la TGAP) pour financer la collecte sélective des déchets organiques ;
- S'engager dans l'autoconsommation et rentabilisation réelles des énergies. Le prix d'enlèvement des panneaux solaires doit être inclus dans le prix de revient. Chaque installateur doit être responsable de l'enlèvement et du recyclage (nécessité de préciser qui

1. Toutes ces mesures visent à renforcer ou adapter les dispositifs de soutien aux projets citoyens et publics afin que ces derniers ne soient pas en concurrence directe avec des projets développés par des grandes entreprises privées.

2. Sinon les citoyens et collectivités ne peuvent pas être "juste" producteurs d'énergie renouvelables.

3. Il existe un gros enjeu de simplification des procédures et de sécurisation des projets.

est responsable en cas de faillite).

Les particuliers peuvent :

- S'engager dans la sobriété énergétique (en lien avec les groupes Se loger et Consommer) ;
- S'engager dans l'autoconsommation ;
- Des travaux d'experts ainsi que plusieurs exemples tels que Loos en Gohelle ou Limousin (où des projections soulignent un potentiel rapide d'autonomie partielle avec plus de 30 % d'EnR locales) démontrent la pertinence du développement de la production locale d'énergie.

Toutefois, nous sommes conscients qu'il reste des craintes à lever :

- Les citoyens pourraient être rétifs à investir dans certaines EnR (par exemple des panneaux solaires pour la maison) quand on vit dans les Hauts de France à cause du climat et de l'ensoleillement.

Afin d'essayer de lever ces craintes et ainsi faciliter l'engagement des citoyens dans ces communautés locales d'énergie, nous envisageons de :

- Mettre en avant, par l'instance de coordination régionale, le retour sur investissement pour les particuliers (mais aussi pour les entreprises, collectivités ou encore associations). Il est important d'assurer une lisibilité claire du coût, de l'engagement et de la rémunération de ce type d'investissement ;
- Donner à tout le monde la possibilité de participer à hauteur de sa capacité d'investissement afin de n'exclure aucun citoyen de ces démarches ;
- Rémunérer les actionnaires dans la logique d'un collectif de citoyens ;
- Assurer l'engagement de la collectivité dans les projets car il donne, du point de vue des citoyens, de la confiance et des garanties ;
- Assurer des subventions et des aides simples à obtenir afin de rassurer sur l'équilibre financier ;
- Encourager l'investissement en mettant en place la défiscalisation (pour les particuliers comme pour les projets collectifs) que l'investisseur soit un particulier ou une entreprise ;
- Garantir la qualité de l'installation par l'instance régionale qui jouera un rôle de contrôle et de certification des installateurs, par un service dédié ;
- Inclure dans le prix d'achat, le montant de l'enlèvement et du recyclage des matériaux utilisés pour les installations : montant reversé à un organisme dédié qui aura la responsabilité ultérieure de l'enlèvement et du recyclage des matériaux.